

REGION DE L'OUEST

25-03-2025

DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS

PREFECTURE DE MBOUDA

SERVICES DES AFFAIRES  
ECONOMIQUES ET FINANCIERESREPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-travail-patrie

**DECISION PREFECTORALE N°01/AONO/F.31/SAEF/2025 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/F.31/SAEF/CDPM/2025 DU 17 FEVRIER 2025(EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE ET D'UN MIRADOR A LA PRISON PRINCIPALE DE MBOUDA, DÉPARTEMENT DES BAMBOUTOS, RÉGION DE L'OUEST.**

**Maitre d'ouvrage :** Délégué Départemental de l'Economie; de la Planification et de l'Aménagement du Territoire des Bamboutos

**Financement :** Budget d'investissement Public (BIP) Exercice 2025

**L'ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL  
PREFET DU DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS, AUTORITE CONTRACTANTE  
Officier de l'Ordre National de la Valeur**

Vu la Constitution ;  
 Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
 Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifier et complété par les décrets n° 2015/434 du 02 octobre, n° 2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement.  
 Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation des marchés publics ;  
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
**Vu le décret N° 2023/189 du 06 Avril 2023 portant nomination de Monsieur DIBANGO David Dador, Administrateur Civil Principal, comme Préfet du Département des Bamboutos ;**  
 Considérant l'arrêté n°0205/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions départementales de passation des marchés publics ;  
 Considérant la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 Considérant la circulaire n°005/LC/MINMAP du 07 novembre 2013, prescrivant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des services déconcentrés du Ministère des Marchés publics ;  
 Considérant la circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;  
 Considérant le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°01/AONO/F.31/SAEF/CPDM/25 du 17 Février 2025 pour les travaux de construction d'une clôture et d'un mirador à la Prison Principale de Mbouda, Département des Bamboutos, Région de l'Ouest ;  
 Considérant le procès-verbal n°10/PV/F.31/CDPM/2025 du 20 Mars 2025 pour l'examen du rapport de la Sous-Commission d'analyse des Offres ;  
 Considérant la lettre n°18 L/ F.31/CDPM/2025 du 20 Mars 2025 relative à la proposition d'attribution.

**DECIDE :**

**Article 1er :** La lettre-commande objet de l'Appel d'Offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N°	Libellé	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai de livraison
<b>Lot unique</b>	Construction d'une clôture et d'un Mirador à la prison Principale de Mbouda, Département des Bamboutos, Région de l'Ouest	ETS PROFAJOCAM BP:02 Bamenda TEL: 677 76 98 21	Soixante millions (60 000 000) FCFA	Quatre (04)mois

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

**AMPLIATIONS :**

- MINAT/Ydē
- MINMAP/Y'dē
- DDMINMAP
- ARMP/Ouest
- CDPM/Btos
- INTERESSE
- DOSSIER
- CHRONO
- ARCHIVES.

Mbouda, le 24 MARS 2025

LE PREFET

